



RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DU MARDI 19 NOVEMBRE 2019
À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM

Avis de présentation afin de modifier les territoires d'appartenance des écoles Brébeuf et de Carillon

CC 2019-2676

Attendu qu'il y a depuis plusieurs années une augmentation constante du nombre d'élèves dans les écoles de la CSRS;

Attendu que malgré trois nouvelles écoles primaires et de nombreux agrandissements, plusieurs écoles demeurent en surpopulation;

Attendu que l'une de ces écoles, l'école Brébeuf, a vu son nombre d'élèves passer de 331 élèves à 402 élèves en 5 ans, et que cette augmentation se fera sentir l'an prochain avec l'arrivée d'une quinzaine de nouveaux élèves;

Attendu le mandat confié au *Comité sur la révision des territoires d'appartenance* qui est de proposer la révision des territoires d'appartenance des écoles afin de permettre aux écoles en surpopulation de retrouver un environnement de qualité, favorable à l'apprentissage;

Attendu qu'afin de pouvoir recevoir ces nouveaux élèves, il y a lieu de réviser le territoire de l'école Brébeuf, afin de transférer une portion des élèves vers l'école de Carillon, où il reste deux locaux classes de libre, et ce, afin de permettre à l'école Brébeuf en surpopulation de retrouver un environnement de qualité, favorable à l'apprentissage;

Attendu que les élèves qui seraient transférés de l'école Brébeuf vers l'école de Carillon sont présentement transportés par autobus, alors qu'ils seraient à distance de marche de l'école de Carillon;

Attendu que les directions des écoles Brébeuf et de Carillon ont été rencontrées afin de discuter du projet et qu'une rencontre avec les deux conseils d'établissement s'est tenue le lundi 18 novembre afin que le projet leur soit présenté et ainsi recevoir leurs commentaires;

Attendu qu'il y a lieu de donner un avis de présentation avant de modifier les territoires d'appartenance.

Sur la proposition de Annick Martinet il est unanimement résolu de donner avis de présentation afin :

Que soient modifiés les territoires d'appartenance des écoles Brébeuf et de Carillon afin que ces modifications s'appliquent à compter de l'année scolaire 2020-2021;

De publier sur le site de la CSRS le scénario de modification proposé pour ces écoles;

De transmettre aux parents visés par ce scénario une invitation écrite à la rencontre de consultation publique qui se tiendra :

- le lundi 9 décembre à 19 h à l'école de Carillon

De prévoir la possibilité de transmettre des propositions et commentaires écrits au Comité sur la révision des territoires d'appartenance, et ce, jusqu'au vendredi 10 janvier 2020 inclusivement, à l'adresse indiquée à cet effet sur le site de la CSRS.

Le tout selon le dossier 1-51-3536 et faisant partie intégrante des présentes.

Ce 20^e jour du mois de novembre 2019



Donald Landry,
Secrétaire général